

## Fiche signalétique

# *Enhance Adjuvant pour bouillie*

Date de publication : 28/11/2014 (j/m/a)

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Nom du produit :** Enhance Adjuvant pour bouillie

**Norac Concepts Inc.**  
**C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1**  
**519-821-3633**

**Numéro de téléphone d'urgence :** À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

### 2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° CAS
Ingrédients non dangereux	100	Aucune donnée	Mélange

**Synonymes :** Inconnus.

**Nom chimique :** Mélange de surfactants, d'acides gras et d'agents de couplage.

**Usage du produit :** Adjuvant agricole.

**Numéro d'homologation :** 29270 Loi sur les produits antiparasitaires.

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

**Propriétés physiques :** Liquide limpide jaune. Odeur d'acide gras.

**Voies d'administration:** Yeux, peau, ingestion et inhalation.

**Symptômes d'une exposition aiguë :** Peut irriter les yeux, la peau et le système respiratoire.

**Effets de l'exposition chronique :** Inconnus.

### 4. PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Amener la victime à l'air frais. Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls.

**Contact avec la peau :** Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Ingestion :** Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200 à 300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

**Avis au médecin :** Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

### 5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Point d'éclair :** > 93 °C (vase clos PM).

**Température d'auto-inflammation :** Aucune donnée.

**Limites d'inflammabilité (inférieure) :** Sans objet.

**Limites d'inflammabilité (supérieure) :** Sans objet.

**Moyens d'extinction** : En cas d'incendie important, utiliser un agent aqueux formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec. Le jet d'eau risque de disperser les flammes.

**Techniques de lutte contre l'incendie** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

**Autres risques d'incendie ou de feu** : Inconnus.

## 6. REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**: Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

**Protection environnementale** : Empêcher tout dégagement subséquent d'atteindre le sol ou l'eau. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour minimiser l'étendue de la contamination dans l'environnement.

**Déversement, fuite ou dégagement** : Absorber la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante convenable. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière à l'aide d'un absorbant. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer comme il convient. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

**Produits chimiques de désactivation** : Inconnus.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Méthodes de manipulation** : N'utiliser que lorsque la ventilation est convenable et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage** : Entreposer entre 5 °C et 40 °C.

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Protection des yeux** : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques en cas d'éventuel contact avec les yeux.

**Protection de la peau** : Les gants résistant aux produits chimiques et les vêtements de protection doivent être imperméables.

**Protection respiratoire** : En présence du brouillard de pulvérisation, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

**Équipement de protection personnelle supplémentaire** : N'est pas exigé.

**Mesures d'ingénierie** : Assurer une extraction d'air local ou une aération.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence** : Liquide limpide jaune.

**Odeur** : Odeur d'acide gras.

**Densité relative** : 0,97 à 20 °C.

**Point d'ébullition** : Non déterminé.

**Point de fusion** : Non déterminé.

**Solubilité (eau)** : Dispersible.

**Solubilité (autre)** : Aucune donnée.

**pH** : 6 à 7.

**Volatilité en %** : 5 %.

**Taux d'évaporation (éther=1)** : Non déterminé.

**Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C)** : Non déterminé.

**Densité de la vapeur (air=1)** : Non déterminé.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Entreposage prolongé à des températures dépassant 40 °C.

**Matières incompatibles** : Oxydants puissants, p. ex., peroxyde d'hydrogène, brome et acide chromique.

**Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique de cette matière peut produire des oxydes de carbone et possiblement des gaz irritants.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Inhalation** : Le brouillard et les vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation légère à modérée de la peau.

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Ingestion** : Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal et de la gorge.

**Effets chroniques** : Inconnus.

**Cancérogénicité** : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérogènes par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA et le NTP.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Renseignements écotoxicologiques** : Non déterminé.

**Effets sur l'environnement** : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ni les rivières.

**Persistance et dégradation** : Inconnues.

## 13. ÉLIMINATION

**Élimination du contenant** : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) et ajouter les rinçures dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vu de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un dépotoir, ou selon une autre méthode approuvée par les autorités locales.

**Élimination des déchets** : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## 14. TRANSPORT

**Classification canadienne pour le TMD** : Non réglementé.

**Téléphone d'urgence transport** : 613-787-5620.

## 15. RÉGLEMENTATION

**Classification SIMDUT** : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

## 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

**Rédaction** : Norac Concepts Inc.  
Service technique